



LE SPUL ET LA FQPPU

Le Comité exécutif

En mai 1991, une nouvelle fédération québécoise de professeur/e/s d'université (FQPPU) a vu le jour. Issue d'une entente intervenue entre la FAPUQ et l'IPUQ, la FQPPU regroupe la quasi totalité des syndicats et des associations de professeur/e/s des universités québécoises.

Pour diverses raisons, dont un échéancier contraignant qui ne permettait pas un débat approfondi, le Conseil syndical a alors préféré différer sa décision d'adhérer à la FQPPU et a donné mandat au Comité exécutif de faire valoir les réserves et les craintes soulevées par le Conseil syndical à l'égard de ce projet, notamment à l'occasion du congrès de fondation de la FQPPU.

Dans ce dossier, il importe de rappeler que le Conseil syndical ne remettait pas en question l'idée d'adhérer à un tel regroupement. Au contraire, le SPUL a toujours préconisé l'adhésion à une organisation québécoise. D'ailleurs, peu après avoir décidé de se retirer de la FAPUQ en 1986, il a participé à la création de l'Intersyndicale des professeurs des universités québécoises, l'IPUQ, qui fut un forum volontaire et informel rapidement transformé en un lieu d'échanges d'information et d'action.

Avant d'adhérer à la FQPPU, le SPUL a voulu s'assurer que les principes qu'il a véhiculés, quant aux modalités de fonctionnement d'une telle fédération, soient partagés et constituent des bases solides pour cette nouvelle fédération. Ces principes ont toujours été un membership syndical, une structure de délégation qui oblige à la transparence et des engagements financiers liés à une politique claire d'affectation des ressources.

À l'occasion du Congrès de fondation, certaines des réserves exprimées par le SPUL ont reçu une attention particulière et sont devenues des sujets ouverts à la discussion. Les rencontres et les échanges, notamment entre le président et la vice-présidente du SPUL et le président et le premier vice-président de la FQPPU, ont permis par la suite de constater que les divergences sur le fond étaient minimales et trouvaient leur explication plus sur la base d'une conjoncture particulière que celle d'une approche différente d'une même réalité. Pour ces raisons, le Comité exécutif a alors estimé qu'il faut maintenant évaluer l'état de la situation à la lumière des objectifs que le SPUL a toujours privilégiés en matière d'affiliation.

Le premier de ces objectifs est de promouvoir la solidarité entre les professeur/e/s d'université par un regroupement de leurs syndicats dans un même organisme. C'est ce que le SPUL a préconisé et pu réaliser au sein de l'IPUQ en dépit du fait qu'il s'est retiré de la FAPUQ en 1986. Aujourd'hui, l'IPUQ n'existe plus et les syndicats qui en furent membres sont affiliés à la FQPPU de telle sorte que le SPUL est devenu un syndicat oeuvrant en solitaire sur la

scène québécoise, position qu'il a toujours refusée.

Le deuxième objectif du SPUL consiste à favoriser une représentation forte et efficace à l'échelle québécoise et canadienne des professeur/e/s d'universités du Québec. Seul, le SPUL ne peut y parvenir. La FQPPU constitue, sous cet angle, une plate-forme qui rejoint cet objectif.

Dans le contexte actuel de coupures budgétaires et de transferts de responsabilité, cette plate-forme est des plus nécessaires comme est des plus nécessaires la présence du SPUL pour faire connaître les vues de ses membres, notamment celles concernant la dévalorisation du statut et du travail des professeur/e/s à l'Université, de concert avec les autres syndicats et l'ensemble des professeur/e/s d'universités.

NOUVEAU RÉGIME DE RETRAITE

Jacques Faille, vice-président

Le 17 octobre 1991, le SPUL s'entendait avec l'Université sur le contenu du régime de retraite des professeurs et professeures de l'université Laval.

Depuis, certaines informations ont été transmises aux membres du régime comme aux membres du SPUL. À l'occasion des réunions de section qui se tiendront en février, une période d'échanges pourrait être envisagée sur ce sujet. Si tel était le cas, l'un des fiduciaires du SPUL se fera un plaisir de répondre aux questions des membres à la demande de votre section.

DEMANDE DE L'UNIVERSITÉ CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE PLAFONNEMENT

Claude Bariteau, président

Lors de son Assemblée générale en novembre dernier, les membres du SPUL ont rejeté la proposition de l'Université visant à accepter un plafonnement de leur salaire entre le 1^{er} juin

1992 et le 1^{er} décembre 1992 et à ne recevoir qu'une augmentation de 3% du 1^{er} décembre 1992 au 1^{er} décembre 1993.

Informée de cette décision, la Vice-rectrice aux ressources humaines a invité le SPUL le 7 janvier 1992, à la demande du Conseil d'administration, à reconsidérer sa décision. D'ici peu, le Comité exécutif et le Conseil syndical seront saisis de cette question. À titre de président du SPUL, j'invite tous les membres à exprimer leur opinion sur ce sujet en indiquant à leur délégué/e ce qu'ils en pensent.

RAPPEL: NOUVELLES GARANTIES D'ASSURANCE MALADIE

Depuis l'entrée en vigueur de la dernière convention collective le 1^{er} juin 1990, certains services qui n'étaient pas couverts antérieurement par l'assurance maladie le sont maintenant. Il en est ainsi pour les frais de service de psychologue, d'acupuncteur, d'homéopathe, d'orthophoniste ou d'audiologiste, ainsi que pour les frais d'achat d'une pompe à insuline ou d'un appareil de mesure de la glycémie, de même que pour les frais de thérapie de l'alcoolisme ou de toxicomanie en clinique privée.

Afin de connaître les modalités d'admissibilité ou de remboursement de ces frais, référez-vous à la notice explicative émise par le bureau des avantages sociaux de l'université Laval.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le bureau des avantages sociaux de l'Université (7843) ou avec Guy Piché au secrétariat du SPUL (2955).

PHOTOS RECHERCHÉES. Si vous avez en votre possession des négatifs de photos prises à l'occasion d'activités déployées par le SPUL (grève de '76, manifestations diverses, assemblées générales, grève de 1990, etc.), veuillez communiquer avec Mme Gemma Trudel (2955). Nous envisageons les utiliser pour faire des affiches qui décoreront nos nouveaux locaux